AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1173
FR0012432516-FS0502

3 août 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

POXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 juillet 2015, la société par actions simplifiée Omnes Capital[1] (37-41 rue du Rocher, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2015, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 786 899 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 9,22% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société POXEL sans maintien du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés[3].

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Blue Duck. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 19 390 728 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment communiqué de la société en date du 24 juillet 2015.